

TRANSMETTRE POUR INSTALLER UN MILLION DE PAYSAN-NES

La transmission en faveur de l'installation est un enjeu de taille pour l'agriculture paysanne, mais bien souvent un parcours d'obstacles !



Crédits photo : Ariëra Blanchin

Dans un contexte où un-e paysan-ne sur deux sera en âge de prendre sa retraite dans les dix prochaines années, la transmission revêt un enjeu primordial pour maintenir la population agricole et maintenir des fermes à taille humaine sur tout le territoire. C'est un levier essentiel pour assurer la transition agroécologique et sociale de notre agriculture, en permettant de repenser les choix structurels des fermes : taille, organisation, diversification, pratiques agroécologiques, modes de commercialisation, ancrage territorial.

L'augmentation du salariat en agriculture, la mécanisation accrue et la simplification

des systèmes de production ne doivent pas être considérées comme une tendance inéluctable de remplacement des paysan-nés. Lutter contre la disparition des fermes et l'agrandissement de celles qui restent, nécessite d'informer et d'accompagner les futur-es cédant-es dans leurs démarches, mais aussi d'adapter le contexte réglementaire, législatif et financier. Le devenir du foncier, les portefeuilles PAC, le logement et la fiscalité sont autant de domaines qu'il faut revoir à travers la problématique de la transmission. Il est crucial de refonder ces politiques pour faire de la transmission un vecteur d'installation massive.

Le volet humain n'est pas à négliger non plus tant la ferme peut symboliser l'engagement d'une vie entière. A l'attachement inhérent à cet engagement d'une vie se mêlent les liens familiaux liés à la transmission. Les sensibilités différentes et l'évolution de la vision du métier sont des facteurs à prendre en compte si l'on veut mener à bien le rapprochement entre les personnes qui arrêtent leur activité et celles qui souhaitent s'y engager.

Malgré la récente Loi d'orientation agricole, les politiques publiques ne sont pas à la hauteur des enjeux pour affronter le défi du renouvellement des générations.

Nos propositions pour une politique de la transmission au service de l'installation

La transmission est un acte politique, agricole, social et humain. Elle ne peut pas être pensée comme une opération uniquement comptable ou immobilière.

INCITER LES PAYSAN-NES À TRANSMETTRE LEUR FERME POUR INSTALLER

Statut, foncier, capital, cheptel, marchés : les fermes doivent être pensées aussi en fonction de leur transmission future, ce qui suppose de réfléchir la capitalisation dans cette perspective.

Foncier : favoriser l'accès aux moyens de production

- Renforcer les règles du contrôle des structures et les faire appliquer drastiquement pour tous les marchés d'accès à la terre.
- Interdire l'accès au foncier au-delà du seuil d'agrandissement excessif.
- Mettre en réserve les terres à transmettre en attente de trouver des candidat-es à l'installation.
- Développer l'achat de foncier agricole par les collectivités pour les restituer à l'installation sous la forme du fermage.
- Développer le portage de foncier temporaire et non lucratif (public ou citoyen) ainsi que le portage d'exploitation temporaire pour sécuriser la transmission.
- Améliorer la transmissibilité des baux (hors cadre familial) et mettre en place une garantie publique des fermages.
- Stopper le développement de la compensation biodiversité / carbone et du photovoltaïque au sol sur les terres agricoles, qui concurrencent les transmissions.

Capital : limiter la logique de capitalisation des fermes afin d'alléger les coûts de reprise

- Sortir les bâtiments d'habitation et les bâtiments agricoles du marché immobilier en encadrant strictement les prix et les utilisations de bâtiments, y compris les bâtiments d'habitation, en zone agricole.
- Conditionner les aides à l'investissement en fin de carrière à un plan de transmission et encadrer les plus-values sur la revente de matériel.
- Favoriser les investissements collectifs : outils de transformation et commercialisation, matériel de production, CUMA, etc.
- Plafonner les différentes aides fiscales et les réserver aux actifs réels paysans.
- Renforcer les connaissances sur les nouvelles formes d'installation : co-exploitants, SCOP, association, installations collectives...

Politique agricole commune (PAC) : lutter contre la spécialisation et l'agrandissement des fermes

- Réserver les aides de la PAC aux réels actifs paysan-nes jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite à taux plein.
- Introduire et généraliser le plafonnement et la dégressivité des aides à l'hectare en fonction du nombre actif-ves paysan-nes.
- Interdire la marchandisation des droits à paiements de base (DPB).

CAS D'UNE TRANSMISSION RÉUSSIE : GAEC AU PRÉ DE MON ARBRE & GRAINES D'OZON EN ARDÈCHE

À Saint-Lager-Bressac, Alain et Jocelyne Bernard ont transmis leur ferme familiale, après 40 ans, en polyculture élevage à leur fils Joris et sa compagne Myrtille pour réaliser de la production de fromage de chèvre, tout en permettant l'installation de Béatrice, une porteuse de projet hors cadre familial, en maraîchage sur une autre partie de la ferme.

Clés de la réussite :

- **Transmission partagée :** reprise familiale et installation hors cadre facilitées sur une même ferme.
- **Anticipation et dialogue familial :** les cédant-es ont clarifié la succession avec leurs enfants avant toute décision.
- **Fermage accessible et progressif :** location longue durée des terres à Béatrice, sans pression d'achat.
- **Souplesse et accompagnement :** un stage test et un accompagnement personnalisé par l'ADDEAR.
- Cédant-es impliqué-es, mais capables de lâcher prise, tout en restant disponibles en cas de besoin.



Transmission du GAEC Au Pré de mon Arbre & Graines d'Ozon.



Crédits photo : Elsa Théry

Transmission de la ferme de François Théry à Mathieu et François.

DES PAYSANS ET DES PAYSAN-NES INFORMÉ-ES ET PRÉPARÉ-ES

La transmission doit aussi être envisagée tout au long de la carrière agricole. Penser la fin de l'activité dès le début peut sembler contre-intuitif, mais cela permet d'éviter les erreurs stratégiques. La transmissibilité de sa ferme doit être pensée dès l'installation et suffisamment tôt avant la retraite. Cette dynamique doit être encouragée et soutenue par la formation et les dispositifs d'accompagnement.

De plus, afin de permettre aux transmissions d'aboutir, il est essentiel de :

- **Créer les conditions sociales favorables à la transmission**
 - Revaloriser les retraites agricoles à 85% du SMIC et mettre fin au report de l'âge légal de départ à la retraite tout comme à l'allongement de la durée de cotisation.
 - Proposer une aide au cédant-e encourageant l'installation effective sur sa ferme.
- **Créer les conditions fiscale et juridique pour la transmission ou la création du logement**, avec la mise en place d'une aide au relogement des cédant-es.
- **Créer les conditions favorables à une transmission progressive.**

- **Généraliser le repérage des futur-es cédant-es**, au moins 5 à 10 ans avant le départ à la retraite, par le biais du dispositif des Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA) et y associer une information sur l'offre d'accompagnement existante sur leur territoire.
- **Mettre en place un vrai parcours à la transmission, à l'image du parcours à l'installation**, financé à la hauteur des besoins et proposé dès 10 ans avant la transmission. **Ce parcours contiendrait :**
 - Des formations à la transmission, des moments d'échanges entre cédant-es et avec des nouveaux-elles installé-es.
 - Un ou plusieurs diagnostics sur la ferme pour évaluer les possibles.
 - Un accompagnement spécifique pour la restructuration des fermes difficiles à transmettre.
- **Reconnaître l'importance de l'accompagnement humain à la transmission, ainsi que la diversité des intervenant-es** (AD-DEAR, CIVAM, etc.), par l'octroi de financements aux structures reconnues pour leur travail de terrain.
- **Sensibilisation : former les acteur-rices du monde para-agricole** afin d'encourager les cédant-es à transmettre pour permettre une installation.

CAS D'UNE TRANSMISSION RÉUSSIE : LA FERME DE FRANÇOIS THÉRY DANS LE PAS DE CALAIS

À Gavrelle, après une carrière de près de 35 ans, sur sa ferme en polycultures bio (céréales, pommes de terre et luzerne), François a permis l'installation de 2 jeunes : Mathieu, hors cadre agricole, avec la création d'une brasserie paysanne bio, et Antoine, son neveu, sur la polyculture et légumes de plein champ bio.

Clés de la réussite :

- **Transmission en deux temps** : une première installation sur une partie de la ferme suivie quelques années après par une transmission finale.
- **Anticipation et préparation** : une réflexion et des choix de développement en faveur de la transmissibilité de la ferme.
- **Sécurisation du foncier** : cédant qui a accompagné les jeunes dans les démarches avec les propriétaires.
- **Accompagnement multiple** : intervention de différentes structures d'accompagnements (Initiatives paysannes, A petits pas, Terre de lien).
- **Juste place du cédant** laissant la possibilité aux jeunes de développer leurs propres projets.



Crédits photo : addear07

Transmission de la ferme en bovin viande bio de Pierre, partant à la retraite, à Étienne (30 ans, non issu du milieu agricole), pendant que Solène, sa compagne, redonne vie au café du village d'à côté.

DES CANDIDAT-ES À L'INSTALLATION ACCOMPAGNÉ-ES ET PRÉPARÉ-ES

- Introduire dans la formation BPREA un module « reprise de ferme ».
- Généraliser l'accès aux porteur-euses de projets à des dispositifs de stage / parrainage afin de permettre la transmission des savoir-faire entre les cédant-es et les repreneur-es.
- Développer le tutorat par des paysan-nes ayant récemment transmis et (ou) des nouveaux-elles installé-es pour sensibiliser les repreneur-euses aux problématiques liées à la transmission.
- Développer les possibilités de test d'activité longue durée sur les fermes à transmettre ou sur des espaces-test dédiés.
- Ouvrir la possibilité de solutions de logement nouvelles sous forme de logement de fonction, réversible ou démontable, et travailler avec les communes pour faciliter les permis de construire pour un logement, que l'on quitte sans plus-value en fin de carrière.



Cofinancé par
l'Union européenne

Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.



Confédération paysanne

Juillet 2025/Confédération paysanne - 104, rue Robespierre 93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 04 04 /contact@confederationpaysanne.fr
www.confederationpaysanne.fr